7 février 2023 Français Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2023

New York, 1er-5 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

Avantages socioéconomiques, appui au développement durable, mesures d'application des résolutions prises ou envisagées

## Traitement des différents noms géographiques proposés pour la dénomination des ports

## Résumé\*\*

Le Gouvernement indonésien a récemment investi massivement dans les ports, les aéroports et les routes à péage.

L'investissement a été désigné au titre du projet stratégique national destiné à soutenir la croissance économique et sociale du pays à la suite du décret présidentiel n° 109 de 2020 portant amendement du décret présidentiel n° 3 de 2016 concernant l'accélération de la mise en œuvre du projet stratégique national. L'un de ces projets est un port récemment construit, appelé Terminal de Kijing, situé sur la côte oust de Bornéo, vers le détroit de Karimata, dans l'agglomération de Mempawah (province du Kalimantan occidental).

Le décret-loi n° 2 de 2021 sur la normalisation des noms géographiques stipule que, tous les éléments géographiques, y compris ceux nouvellement construits, doivent être nommés en suivant ses dispositions. À l'approche de l'inauguration officielle du port par le Président indonésien, plusieurs noms ont été proposés par le Ministère des transports, les opérateurs portuaires, les autorités locales au niveau des agglomérations et des provinces, et la communauté. Cette affaire a porté les conflits de dénomination au niveau national.

L'agence d'information géospatiale (Badan Informasi Geospasial), en tant qu'autorité nationale chargée des noms en Indonésie, examine la procédure

<sup>\*\*</sup> Le rapport complet a été établi par Aldila Pradhana, Armand Maulana Yusuf et Fadhil Abryanto Nugraha de l'Agence d'information géospatiale. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd session 2023/ sous la cote GEGN.2/2023/46/CRP.46.





<sup>\*</sup> GEGN.2/2023/1.

d'adoption des noms géographiques en faisant appel à la participation du public, en collaborant avec les parties prenantes et en préservant la sagesse locale afin de déterminer le mode de règlement des différents noms de port proposés. Le rapport décrit les étapes suivies, et les difficultés rencontrées ainsi que les possibilités offertes lors de l'attribution du nom du port.

**2/2** 23-02121